

=====

=====

DECISION N° 74125/MINESEC DU 03 MARS 2025
Portant désignation d'un responsable à titre intérimaire dans les
services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
Considérant les nécessités de service.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Est, à compter de la date de signature de la présente décision, nommée à titre intérimaire au postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MBAM-ET-INOUBOU

CES DE BONECK

Directeur par intérim : Monsieur **AMATAKANA Zacharie**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **592 446-P**, précédemment Censeur au Lycée de Balamba, en remplacement de Monsieur DJANGA Jean-Claude, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- En dehors des tâches qui lui sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, l'intéressée est soumise à l'obligation de dispenser quatre (04) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3.- Le Délégué Régional des Enseignements Secondaires du Centre est chargée, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 03 MARS 2025

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,


NALOVA LYONGA, Ph.D


AMPLIATIONS

- MINESEC/CAB
- SEESEN
- SG/DRH/DRFM/DESG/DRES-CE
- SDACL/INTÉRESSÉ
- ARCHIVES/CHRONO